

**COMMUNE DE SEMECOURT**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 24 mai 2019 à 19 heures 30**

**PRESENTS :** WEISSE E./ BECK A/ DESJEUNES S./ DILL C./ FAFET J.J/ HOCHARD C./ MARTIN M./ GERARDIN J.L./ PLOUZNIOFF S./ VINCENT J.M./ LEFRANC M./ COLLIGNON M./

**ABSENTS EXCUSES :** PHILIPPON K./ LABOURE J.L./

**ABSENTS NON EXCUSES :** PETITJEAN S./

**Procurations :** PHILIPPON K. pour COLLIGNON M./ LABOURE J.L pour MARTIN M./

**N° 27 / 2019 – Participation classe de neige école Jean Morette**

Le Maire informe le conseil municipal que 62 élèves de l'école Jean Morette ont participé à une classe de neige à ARVIEUX-EN-QUEYRAS du 18 au 23 mars 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à l'école Jean Morette une subvention de 342,47 € par élève, soit 21.233,20 € en totalité et autorise le Maire à régler la facture de V.T.F.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° 28 / 2019 - Requalification des rues Jeanne d'Arc, Jacquemin et Poncelet / avenant n° 1 au marché COLAS**

Vu la délibération en date du 6 juillet 2018 autorisant la signature d'un marché avec l'entreprise COLAS EST, 68 rue des Garennes à MARLY, pour les travaux de requalification des rues Jeanne d'Arc, Jacquemin et Poncelet,

Considérant que des travaux supplémentaires sont à prévoir,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché, comme suit :

Montant initial du marché : 612.428,05 € HT

Montant de l'avenant : 19.039,78 € HT

Montant final : 631.467,83 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

**N° 29 / 2019 – Subvention exceptionnelle association AS LES COTEAUX**

Le Maire informe le conseil municipal que l'association AS LES COTEAUX a demandé une subvention exceptionnelle afin de financer un bus pour se rendre à RORHBACH le mercredi 8 mai 2019 encourager l'équipe qui disputait pour la première fois une rencontre en demi-finale de Coupe de Moselle.

Le Maire précise également que l'équipe s'est qualifiée pour la finale qui se déroulera à Marly le 30 mai 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à l'association AS LES COTEAUX une subvention d'un montant de 175 € et autorise le Maire à mandater cette somme.

Délibération adoptée par 12 voix pour, 1 voix contre (M. DILL) et 1 abstention (M. BECK).